

SD/CB/LB- 2025

Arrêté N°2025-~~260~~-A

LE MAIRE DE LA COMMUNE MONTBRISON,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 2324-1, L. 2324-2, L. 2324-4, et R. 2324-17 à R. 2324-33 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2212-2

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté d'autorisation d'ouverture en date du 16 février 2006 délivré à l'établissement Les P'tits Lous, sis 2 rue Juliette Nourrisson ;

Considérant le déménagement de la halte-garderie Les P'tits Lous du 49 avenue Alsace Lorraine au 2 rue Juliette Nourrisson ;

Considérant que ce déménagement vers de nouveaux locaux constitue un changement nécessitant un arrêté de fermeture et une nouvelle autorisation d'ouverture ;

Considérant qu'en conséquence, l'établissement sis au 49 avenue Alsace Lorraine a cessé son activité à compter du 18 avril 2025. ;

ARRETE

Article 1 : L'établissement LES P'TITS LOUS sis 49 avenue Alsace Lorraine est fermé au public à compter du 18 avril 2025

Article 2 : Le destinataire du présent arrêté, s'il désire le contester, peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives 184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également saisir l'autorité compétente signataire d'un recours gracieux en l'adressant à Monsieur le Maire de Montbrison 1 place de l'Hôtel de Ville 42600 MONTBRISON. Cette démarche prolonge le délai du recours qui doit être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de 2 mois, le silence de l'autorité signataire vaut rejet implicite.

Article 3 : Le directeur général des services de la Ville de Montbrison, la cheffe de la brigade de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, la police municipale ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison.



Montbrison, le 04 juin 2025

Christophe BAZILE
Maire de Montbrison

